

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

**Le Bureau Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel d'Agglomération à Narbonne, sous la présidence de M. Jacques BASCOU**

**Séance publique du LUNDI 16 AVRIL 2018 à 8h00**

Date de convocation : 10 avril 2018

**Délibération**

**N°B2018\_57**

<b>Membres en exercice :</b>	<b>24</b>
<b>Votants :</b>	<b>18</b>
<b>Suffrages exprimés :</b>	<b>18</b>
Pour :	18
Contre :	0
Abstention :	0

**SECRETAIRE DE SEANCE : Edouard ROCHER**

**PRESENTS :** Jacques BASCOU, Marie BAT, Jacques BLAYA, Roger BRUNEL, Viviane DURAND, Alain FABRE, Guillaume HERAS, Michel JAMMES, Serge LALLEMAND, Tristan LAMY, Eric MELLET, Carmen MOUTOT, Marc ORTIZ, Jacques POCIELLO, Michel PY, Edouard ROCHER, Magali VERGNES

**EXCUSES :** Yves BASTIE, Didier CODORNIU, Isabelle HERPE, Gérard KERFYSER, Christian LAPALU, Henri MARTIN,

**EXCUSES EN COURS DE SEANCE :** Magali VERGNES (délibérations N°B2018\_39 et N°B2018\_48)

**EXCUSES AVEC PROCURATION :** Aimé LAFFON,

**Nomenclature Etat : Finances locales - Subventions**

**OBJET : Politique de l'Habitat – Attribution de subventions à ALOGEA pour la réalisation de deux opérations de logements locatifs sociaux sur la commune Coursan pour 8 logements et Narbonne pour 29 logements**

Dans le cadre de sa compétence politique de l'Habitat et afin de faciliter la réalisation d'une offre nouvelle, de conforter le parc existant et de rééquilibrer l'offre sur le territoire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, le Conseil Communautaire qui s'est tenu le 29 novembre 2016 a voté par délibération N°C261/2016 un nouveau règlement d'intervention financière en matière de logement social pour toutes les opérations faisant l'objet d'une demande d'agrément auprès de l'Etat à partir de l'année 2017.

C'est à ce titre que le Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, est sollicité par les organismes HLM, en vue de l'attribution d'aides financières pour réaliser des opérations de logements sociaux.

## N°B2018\_57

Les opérations proposées par ALOGEA pourraient bénéficier d'une aide financière comme suit :

Organisme	Opérations	Lieux	Nombre de logements	Subventions prévisionnelles
ALOGEA	Jean Jaurès	Coursan	8 logements	70 000 €
	Résidence « Les Acacias »	Narbonne	29 logements (dont 4 conventionnés ANRU)	134 000 €
TOTAL			37	204 000 €

**Vu** en commission 4 le 22 Février 2018.

**En conséquence**, compte tenu de l'éligibilité de ces opérations au règlement d'intervention des aides à la production de logements locatifs sociaux en vigueur au moment du dépôt de la demande,

### **A l'unanimité, le Bureau décide :**

- De l'attribution à ALOGEA des aides financières ci-dessus mentionnées ;
- D'imputer la dépense au budget principal du Grand Narbonne en fonction de l'état d'avancement des travaux et de la livraison des bâtiments ;
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions de financements et de réservations telles que prévues dans le règlement d'intervention financière, annexées à la délibération N°C261/2016 ;
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Délibération certifiée  
exécutoire compte  
tenu de sa  
transmission en  
Sous-Préfecture  
le : 19/4/2018  
et de sa publication  
le : 19/4/2018**

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,

**Le Président,**

**Jacques BASCOU**

